

Immobilier

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

DIC737A

PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires , collaborateurs et professionnels du droit

NIVEAU

Initiation

DURÉE

0.07 jour(s) (0,5 heures)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en ligne

MODALITÉS D'EXÉCUTIONS ET TECHNIQUES

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace stagiaire Inafon
- Votre vidéo est mise à disposition sur votre espace dans l'onglet "Mes VOD"

MODALITÉS D'ENCADREMENT

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours en vous connectant à votre espace personnel stagiaire sur le site www.inafon.fr

VOD : Droit de l'urbanisme : Peut-on vendre une construction illégale ? Mme Elise Carpentier

COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre quels types de constructions encourent une sanction pénale et le délai de prescription associé à ces infractions
- Analyser l'évolution de la possibilité pour un opérateur de requérir la démolition de la construction illégale
- Appréhender le rôle du notaire et conseiller efficacement la clientèle en conséquence

CONTENU :

- Introduction
- Quelles irrégularités sont constitutives d'infractions pénales ? Quel est le délai de prescription de ces infractions ?
- La démolition des constructions irrégulières est-elle en recul ?
- Qu'est ce qui est choquant dans l'intervention du juge administratif ?
- Quel pouvoir de démolition pour les communes ?

DROIT DE L'URBANISME : PEUT-ON VENDRE UNE CONSTRUCTION ILLÉGALE ?

POINT SUR LES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES EN DROIT DE L'URBANISME, LES SANCTIONS ASSOCIÉES, LA PRESCRIPTION DES INFRACTIONS ET LES POSSIBILITÉS DE DÉMOLITION

Elise CARPENTIER, Professeur agrégé de droit public à l'Université d'Aix-Marseille

Alexandre SAVOYE, Responsable scientifique et pédagogique Grand Paris et Nord-Ouest, Coordinateur national Inafon de la filière droit immobilier complexe.

Durée : 30min